



Saisie suite retards de paiements

Par **jadzia14**, le **15/11/2008** à **22:23**

Bonsoir,rnSuite à une baisse de revenus salariaux sur quelques mois,j'ai plusieurs mensualités de retard sur un prêt personnel bancaire et un compte en dépassement de découvert autorisé.Ma question est la suivante:la banque a t'elle la possibilité d'une saisie sur salaire,sachant que mon employeur est Belge??Dans l'affirmative,de quel montant puis-je être saisi??rnMerci de votre future réponse....rnCordialement.

Par **superve**, le **24/11/2008** à **16:11**

BonjourrnPour qu'une saisie sur vos rémunérations soit diligentée, la banque doit d'abord obtenir un titre exécutoire à votre encontre.rnPour qu'une saisie soit diligentée entre les mains de votre employeur belge il faudra que celui ci ait, en France, un établissement secondaire. rnS'il n'en a pas, vous ne risquez rien, sauf à ce que la banque mandate un huissier belge. Il lui faudrait, pour cela, obtenir une décision d'exequatur, reconnaissant la valeur du jugement rendu en France, en Belgique.rnPar contre, vous vous exposez, une fois un jugement rendu en France, à une saisie sur vos meubles et vos comptes bancaires.rnBien cordialement.